

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 17, le 29 septembre 2009



MOUCHE DE L'OLIVE

Les captures augmentent dans les pièges. Soyez attentifs, surtout pour les variétés sensibles (olives de table, fort calibre des fruits). Les observations montrent que :

- pour les vergers situés en dessous de 150 m d'altitude, le vol continue.
- pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le vol débute avec de l'avance cette semaine.
- pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir de la mi-octobre. Attendre le prochain bulletin pour plus de précision.
- pour les vergers situés au-dessus de 450 m d'altitude, le vol est en cours avec des piégeages peu élevés.

Sur tous les départements sauf les Alpes-Maritimes, si vous avez effectué des traitements aux générations précédentes, le risque lié à la mouche est faible et les dégâts doivent être peu élevés. Nous conseillons une protection sur les variétés à maturité tardive : dès que les olives ont véré, elles ne sont plus attractives pour la mouche de l'olive.

Vergers destinés à l'huile ou olives noires de table: **Intervenir cette fin de semaine sur les vergers < à 300 m d'altitude, si** vous observez une forte augmentation des captures du piégeage et si les dégâts sont supérieurs à 10% d'olives avec des trous de sortie pour une production d'huile ou à 10% de fruits avec au moins 1 piqûre de ponte pour une production d'olive noire de table. Alternier les matières actives. Pour les vergers plus en altitude, restez attentifs à l'évolution des dégâts pour intervenir dès le dépassement du seuil.

Rappel : vergers destinés à l'olive verte de table : si les captures se poursuivent dans votre piège, vous pouvez renouveler le traitement préventif, en respectant le nombre d'applications des spécialités et les délais avant récolte. Alternier les matières actives.

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	DAR
lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	adulticide 2 applications max / an	7 j
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m		
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m		
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m		
	Karachoc, Zelambda	0,025 l/hl	24 h	20 m		
deltaméthrine	Décis J, Décis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	Adulticide 3 applications max / an	7 j
spinosad	Syneïs appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	adulticide 4 applications max / an Utilisable en AB	7 j
diméthoate	Dimézy1, Techn'oate	0,075 l / hl	24 h	5 m	Larvicide	21 j
	Utilisable jusqu'au 30/09/09					
	Rogor PIPC40, Dimate					

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

	BF				
--	----	--	--	--	--

DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

DAR= délai avant récolte

OËIL DE PAON

Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement de l'œil de paon et de nouvelles tâches doivent apparaître sur les vergers non ou mal protégés. Si cela n'a pas été fait la semaine dernière, renouveler la protection si les pluies ont lessivé les produits, en respectant le nombre et les doses d'applications des spécialités et les délais avant récolte.

Rappel de stratégie d'automne :

Vergers ou variétés sensibles :

Traitements d'automne	
1er traitement	Renouvellement dès lessivage ou tous les mois
cuivre à dose homologuée	cuivre à 1/2 dose
ou	
mancozèbe à dose homologuée	
ou	
krésoxim-méthyl à dose homologuée	

Vergers ou variétés peu sensibles :

Traitements d'automne
Un seul traitement
cuivre à dose homologuée
ou
mancozèbe à dose homologuée
ou
krésoxim-méthyl à dose homologuée

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	DAR
hydroxyde de cuivre	Champ DP, Champ Flo, Cuproxyde Macc 50, Hélicuivre...	De 0,5 à 0,66 kg/hl selon la spécialité ■	24 h sf Champ Flo 6h	5 ou 20 m ■	Produits cupriques autorisés en AB	3 à 21 jours selon la spécialité ■
oxychlorure de cuivre	Cupravit, Pasta Caffaro, Cuprocaffaro, Cuproflo, Oxy cure, Yucca...	0,5 kg/hl ou 0,7 l/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h ■	5 ou 20 m ■		
oxyde cuivreux	Nordox 50, Nordox 75 WG, Nordox Super 75 ...	0,33 ou 0,5 kg/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h ■	5 ou 20 m ■		
sulfate de cuivre	Bouillie Bordelaise Macc 80, BB RSR, BB RSR Disperss, BB Phyteurop	1,25 kg/hl	6 h ou 24 h ■	5 à 50 m ■	2,5 applications max / an sauf le Nordox 50 limité à 2 applications par an	
mancozèbe	Dithane Néotech	0,2 kg/hl	48 h	5 m	2 applications max / an	28 j
Krésoxim-méthyl	Stroby DF	0,02 kg/hl	6 h	5 m	2 applications max / an – déconseillé au printemps	30 j

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

Il est possible de mélanger les insecticides autorisés contre la mouche de l'olive avec les fongicides du tableau ci dessus, **sauf : le Syneis Appât** (application localisée) et **le Nordox super 75** (classé toxique) à **utiliser seuls**.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER